

MOTION D' ACTION

Les populations des communes de PIERRELAYE, HERBLAY, ERAGNY-SUR-OISE, NEUVILLE-SUR-OISE, JOUY-LE-MOUTIER, CONFLANS-SAINT-HONORINE, MAURECOURT, ANDRESY, CHANTELOUP-LES-VIGNES, CARRIERES-SOUS-POISSY, POISSY, et ORGEVAL, réunies en Assemblée Générale Ordinaire le 23 Novembre 2006 salle Julien Green à Andrésy, ont réaffirmé, une fois encore avec force, leur vive détermination à sauver :

- leur patrimoine,
- leur qualité de vie,
- leur environnement,
- et leur santé,

menacés par le tracé autoroutier de l'A104 en plein tissu urbain.

MANDAT

« Considérant :

- La décision ministérielle en date du 24 Octobre 2006 actant le choix du tracé dit « vert » du prolongement de l'A104 entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval par Dominique PERBEN, Ministre de l'Equipeement,
- Le Débat Public au cours duquel plus de 11.000 personnes ont rejeté avec force et arguments les tracés en zones urbanisées,
- L'atteinte irréversible à l'environnement et à la qualité de vie pour près de 200.000 habitants concernés,
- La mise en danger de la santé de milliers de familles riveraines par la pollution de proximité, qui a été dénoncée par les autorités scientifiques et médicales,
- Le non-respect des normes françaises et européennes en terme de prévention des risques, qui caractérise les autoroutes en milieu urbain et notamment le projet A104,
- Le vote à bulletins secrets par lequel l'Assemblée Générale Ordinaire du CO.P.R.A 184, au cours de sa séance du 23 Novembre 2006, vient de rejeter catégoriquement et sans appel le tracé « vert » ,

... / ...

... / ...

« L'Assemblée Générale Ordinaire du CO.P.R.A 184 :

- Rejette cette décision ministérielle non financée, qui fera porter le poids d'un investissement pharaonique sur les populations qui n'ont pas l'usage d'une telle infrastructure et l'ont rejetée unanimement,
- Dénonce une décision prise en petit comité, passant outre l'expression citoyenne pendant le Débat Public qui s'est déroulé de Mars à Juillet 2006,
- Constate l'échec de toute tentative de solution négociée dans le cadre du Débat Public,
- Affirme son opposition irrévocable à tout tracé de l'A104 dans les Yvelines et le Val d'Oise,
- Refuse toute participation aux phases ultérieures du projet A104, tendant à la mise au point des études sommaires et/ou détaillées en vue de l'enquête d'utilité publique.

« Elle appelle à la mobilisation des populations des Yvelines et du Val d'Oise, pour que l'Etat :

- annule la décision ministérielle du 24 Octobre 2006,
- abandonne tout projet de prolongement autoroutier de la Francilienne entre Méry-sur-Oise et Orgeval.

« Elle demande à son Président et à son Bureau d'engager toute action auprès des élus locaux, régionaux et nationaux, auprès des autres associations ou organisations concernées, et par voie de justice s'il y a lieu, pour faire droit à sa légitime revendication. »